

Taxe d'accise

● (2030)

Divers groupes qui s'intéressent à la production du carburol nous ont été d'un grand secours. Si le ministre veut bien se donner la peine d'examiner ces amendements en fonction du programme énergétique et du rapport du groupe de travail sur les énergies de remplacement, il n'aurait pas la moindre hésitation à les accepter. En fait, il les sanctionnerait très rapidement. Toutefois, il préfère nous bousculer avec cette odieuse motion de clôture qu'il nous a imposée. Nous n'avons tout simplement pas eu le temps d'étudier les amendements qui nous permettraient de dépasser le stade très expérimental qu'est ce projet de loi, pour en arriver à un stade plus productif, chose que nous cherchons à tout prix à faire comprendre au gouvernement.

Donc, c'est tout ce que je dirai sur le sujet. Je cède donc la parole à mon collègue, le député de Bruce-Grey. Auparavant, je tiens à ajouter très brièvement que ces amendements nous permettraient d'atteindre plus rapidement à l'autarcie énergétique, de nous rendre moins tributaires des importations de pétrole, et de poursuivre de façon fort cohérente la politique énergétique proposée par le gouvernement.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par situer cette mesure législative par rapport aux commentaires que le ministre vient de faire au sujet du dossier de l'énergie, de la taxe sur le gaz naturel et de la politique gouvernementale en général. À l'instar de la suite de recommandations qui figurent aux articles 75 et 76 du bill C-57, la taxe sur le gaz naturel fournit un très bon exemple de l'étroitesse de vue du gouvernement qui touche à la myopie et prouve bien qu'il aborde les choses sous un seul angle alors qu'il conviendrait d'envisager un certain nombre d'aspects différents et de resituer toute la question dans la perspective du problème de l'énergie, de l'économie et de notre pays en général.

J'estime que l'exemple du gaz naturel est intéressant pour ce qui est de ses répercussions sur les engrais. On a très bien montré que la taxe allait se répercuter dans toute la chaîne de production et qu'elle allait faire augmenter le prix des engrais et donc celui de la production agricole. À terme, cela fera monter non seulement les coûts de la production, de l'énergie et des engrais mais aussi ceux des autres programmes gouvernementaux. Ces coûts tiennent de la démente et notre communauté agricole est désormais vraiment très vulnérable. De nombreux agriculteurs vont abandonner à cause de ces frais qu'ils ne peuvent plus payer. Cela va nous mettre d'autant plus à mal sur le plan des coûts des produits alimentaires, ce qui derechef va nous rendre encore plus tributaires des importations. Cela va réamorcer et relancer la spirale inflationniste.

Voilà pourquoi j'ai beaucoup de mal à accepter les commentaires du ministre d'État (Finances) (M. Bussières), parce qu'il semble sectoriser la question et ne prendre en considération qu'un seul aspect alors qu'il faut la resituer dans sa perspective globale. Il n'est pas rare que le gouvernement agisse de cette manière. En fait, ce bill est une mesure destinée à augmenter les recettes d'un gouvernement qui parasite nos ressources naturelles outre que nous n'avons aucune politique économique

susceptible d'attirer les capitaux. Il faut que nous soutenions notre dollar. Il faut que nous prenions des mesures inhabituelles, extraordinaires pour augmenter nos recettes. D'après le gouvernement, il faut que les taux d'intérêt demeurent élevés à cause de l'inflation. Mais nous savons que c'est à cause de la faiblesse du dollar. Si le gouvernement ne continue pas à le soutenir, le dollar s'affaiblira davantage; en fait, il coulera à pic. Toute cette situation découle d'un manque de compréhension généralisé de l'interdépendance des secteurs économique, agricole et énergétique. C'est un phénomène que le ministre ne comprend pas, mais il faut espérer que certains de ses collaborateurs en sont conscients; cependant, ce n'est certainement pas leur premier souci lorsqu'ils rédigent ces bills.

Je voudrais consacrer la majeure partie de mon intervention aux articles 75 et 76 du bill C-57. Ces articles visent à promouvoir la fabrication de carburol, d'eau-de-vie dénaturée ou d'alcool dénaturé, selon la dénomination que l'on préfère. Ce bill a eu une conséquence heureuse: il a supprimé la taxe d'accise, de sorte qu'il est maintenant possible de produire du carburol ou de l'alcool éthylique sans que ceux-ci soient assujettis à la taxe de \$17.50 le gallon qui frappe les boissons alcoolisées destinées à la consommation. Par conséquent, le bill a au moins un bon côté.

Entre autres bons points, le bill tente de régler les problèmes des petits producteurs qui fabriquent de l'alcool pour en faire du combustible. On leur octroie une licence provisoire. Ce qui est regrettable, c'est que cette licence soit provisoire; en fait, elle est bonne pour un an seulement. Outre les aspects financiers du bill, on a mis en place un système de contrôle, y compris cette licence provisoire qu'il faut renouveler chaque année. Toute personne qui souhaite construire un alambic doit même fournir au ministère des diagrammes.

Le bill est rempli de règlements qui feraient les délices de n'importe quel bureaucrate, mais qui feraient hurler quiconque voudrait sérieusement produire de l'alcool. Qui sera en mesure de fabriquer économiquement un alambic à partir de pièces différentes provenant de régions différentes en étant obligé de soumettre des diagrammes à un bureaucrate d'Ottawa chargé de juger si le projet est valable? Qui construira un alambic sachant qu'à la fin de l'année, il faudra passer une nouvelle inspection et que le permis risque d'être suspendu ou de ne pas être renouvelé? Qui se lancera dans une telle entreprise tout en sachant que le permis n'est que temporaire alors qu'il faudrait pour bien faire être persuadé que tout se réglerait de façon raisonnable et réaliste?

En proposant cette mesure et toute une série d'amendements, le gouvernement nous fait régresser; nous sommes dans une situation analogue à celle où les Américains se trouvaient en 1978 ou 1979. Depuis lors, ils ont fait des progrès. On en est pratiquement arrivé à un stade de déréglementation aux États-Unis. Un particulier ou un petit producteur, défini quantitativement, peut se mettre à produire de l'alcool éthylique devant servir de carburant sur simple appel téléphonique. On se demande souvent s'il ne conviendrait pas d'emboîter le pas aux Américains.